



# COMMENT DEMANDER SA VOIE D'ORIENTATION APRÈS LA 3<sup>e</sup> ?

## DE QUOI AVEZ-VOUS BESOIN POUR VOTRE DÉMARCHÉ EN LIGNE ?

De votre identifiant et mot de passe  
de votre compte EduConnect  
ou utilisez France Connect.

Plus d'informations au verso.

## INTENTIONS D'ORIENTATION Du : 09/12/22 Au : 16/01/2023

Conseil de classe du 2<sup>e</sup> trimestre/1<sup>er</sup> semestre : 23/01/23

- 1** Avant le conseil de classe  
Connectez-vous au portail Scolarité Services : [teleservices.education.gouv.fr](https://teleservices.education.gouv.fr)  
Choisissez le service « orientation » pour **indiquer votre intention d'orientation parmi les possibilités suivantes** : 2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> professionnelle ou 1<sup>re</sup> année de CAP.  
Vous pouvez saisir jusqu'à trois intentions d'orientation par ordre de préférence.
- 2** Après le conseil de classe  
Connectez-vous pour **consulter l'avis provisoire du conseil de classe et en accuser réception.**

## CHOIX DÉFINITIFS D'ORIENTATION Du : 02/05/23 Au : 22/05/23

Conseil de classe du 3<sup>e</sup> trimestre/2<sup>nd</sup> semestre : 25/05/23

- 3** Avant le conseil de classe  
Connectez-vous à Scolarité Services pour **saisir votre choix d'orientation.**  
Vous pouvez saisir jusqu'à trois choix en les classant par ordre de préférence.  
*En parallèle, dans Scolarité Services (service Affectation post-3<sup>e</sup>), saisissez les demandes de formations et d'établissements dans lesquels vous souhaitez que votre enfant ait une place à la rentrée 2022.*
- 4** Après le conseil de classe  
Connectez-vous pour **consulter la proposition du conseil de classe et donner votre réponse :**  
**D'accord** : la proposition du conseil de classe devient la décision d'orientation. **Pas d'accord** : le dialogue continue, prenez vite contact avec le chef d'établissement.  
*Attention : la décision d'orientation définitive doit être compatible avec la formation demandée pour l'affectation.*

## AFFECTATION ET INSCRIPTION

- 5** De fin juin à début juillet  
Connectez-vous à Scolarité Services pour prendre connaissance de la notification d'affectation et inscrire votre enfant dans son futur établissement.

Toute l'information sur [education.gouv.fr/orientation3e](https://education.gouv.fr/orientation3e)

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée,  
n'oubliez pas de la signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.

